

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

PROCES VERBAL

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – M. DANIEL – J-L. HENAFF – H. SABLON – A. FOURNIS - F. LEON – V. LAMBLA - F. GUEHL - I. ALLAIN - A. LE GALL - J-P. THIBAUT - M-E. BAGUE - J-F. LEMAIRE - J. LEAUTEY - B. FUSTEC - B. PRIGENT - M. GENDROT - C. BOZEC – L. DAGORN – J. FOURNIS - P. PETIBON - R. MORINIERE (arrivé à 18h52).

Absents avec procuration : J-C. LAMANDE donne procuration à L. DAGORN
I. ADAM donne procuration à J. LEAUTEY
A. SOURIMANT donne procuration à F. GUEHL

Absente sans procuration : M-M. PERES

Secrétaire de séance : J-L. HENAFF

C. BOZEC a une remarque concernant le vote des Adjointes sur le PV du précédent Conseil Municipal.

➤ **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :**

Y. LE BRIGANT présente le projet de décision modificative.

Afin de clôturer l'année budgétaire, des décisions modificatives budgétaires sont à prévoir, notamment au chapitre 11, charges de fonctionnement courantes et au 012, charges du personnel.

Une décision modificative budgétaire est également à prévoir au 011 pour le budget camping et centre nautique.

Vote de l'assemblée à l'unanimité.

➤ **SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS :**

Le Maire présente le contexte de la subvention. Un déficit exceptionnel sur le budget CCAS s'explique par les intérêts de l'emprunt qui court toujours concernant le lotissement de Saint Roch, alors que les logements ont été vendus à Côtes d'Armor Habitat. Ces intérêts doivent obligatoirement être soldés (dépenses obligatoires).

Une subvention d'équilibre, soit 7000€ sera à verser par la commune sur le budget CCAS pour régler l'ensemble des dépenses de l'année.

Un projet de construction de pavillons dans l'enceinte de l'EHPAD est à l'étude

J. LEAUTEY demande pourquoi ces travaux ne sont pas confiés à Côtes d'Armor Habitat (ou autre) ?

Le Maire répond que ce n'est pas possible du fait que ce ne sont pas des logements sociaux.

Ce sont des logements de transition avant le transfert vers l'EHPAD.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

➤ **SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU PENKER :**

Lors de l'attribution des subventions et du vote, la subvention à l'association n'a pas été reportée sur la délibération.

Or, après vérification par nos services, la demande de subvention ainsi que les pièces nécessaires à l'octroi d'une subvention communale étaient complètes.

Le Maire propose de régulariser la situation et de procéder au versement des 1 200€ à l'association pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité

➤ **ADHESION AU CAUE POUR 2018 :**

L'adhésion annuelle au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour 2018 n'a pas été réglée, soit la somme de 0.10€ par habitant soit une cotisation de 373.30 €.

Le Maire propose de payer cette adhésion pour une association très utile dans son domaine de compétence.

Vote à l'unanimité

➤ **NON VALEUR POUR UN PRET DE LIVRE A LA MEDIATHEQUE:**

La médiathèque demande que soit prise en charge par la commune la somme équivalente à la disparition de 4 documents pour une valeur de 61.35€. En effet, après de multiples relances, ces sommes ne seront plus recouvrables.

Le Maire propose alors d'acter cette somme en non-valeur.

Vote à l'unanimité

➤ **REMBOURSEMENT DE FRAIS D'HEBERGEMENT POUR UN AGENT COMMUNAL :**

Monsieur David COCAIGN effectue dans le cadre de ses droits à la formation, une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activités Physiques). Cette dernière nécessite un engagement important de sa part dans ce processus ainsi que celui de la collectivité.

Pour les besoins de cette formation, l'agent a dû se rendre à Vannes et régler la note d'hôtel.

Le Maire propose de rembourser cet hébergement pour une somme s'élevant à 53.25€.

Vote à l'unanimité

➤ **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DERATISATION AU RESTAURANT SCOLAIRE:**

Le renouvellement du contrat de dératisation est à prévoir pour le restaurant scolaire, le centre de loisirs, la médiathèque et la garderie.

La convention sera renouvelée avec la société INS Hygiène pour une durée de 3 ans. Le tarif n'évolue pas pour les 3 prochaines années soit 957.98 € TTC.

Vote à l'unanimité

➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR UN ORGANISME DE FORMATION:**

Le Maire demande l'autorisation de signer une convention entre la commune et la structure Nautisme en Bretagne. Comme tous les ans, il s'agit de mettre à disposition un agent du centre nautique, à savoir Jean-Charles Briffaut, pour assurer des formations.

Le montant par jour de formation s'élève à 160€.

Convention adoptée à l'unanimité.

➤ **CONVENTION POUR DES PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LE HANDBALL :**

Le club de handball de Plestin, représenté par son président Fabien le FLEM, demande l'autorisation de poser des panneaux publicitaires, comme d'autres clubs de sports, dans la salle Marcel HAMON.

Le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LTC POUR UN SPECTACLE JEUNE PUBLIC:**

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention de partenariat Jeune public avec LTC qui engage à ce que l'ensemble des enfants scolarisés en classes élémentaires puissent assister au moins une fois par an à un spectacle vivant.

La prise en charge de LTC est à hauteur de 4.50€ par enfant.

Vote à l'unanimité

➤ **AVENANT AU MARCHÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE:**

Dans le cadre du marché de l'école maternelle, un avenant sur le lot électrique est à prendre. Le montant s'élève à 3997.13€.

Il s'agit de tout installer avec des LED, pour des raisons économiques.

J. LEAUTEY se pose la question de la voracité de l'architecte et que c'est limite sur la maîtrise d'œuvre.

M. GENDROT fait remarquer que c'est un bâtiment basse consommation « vendu » par l'architecte et que c'est donc aberrant que des Leds ne soient pas prévus.

B. FUSTEC demande où en est l'avancement du chantier.

J-L. HENAFF répond qu'actuellement c'est acceptable malgré le retard. L'entreprise DAVY avance.

Vote :

- contre : 2

- abstentions : 5

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Engagement de financement sur 2019:

Dépenses 2019 avant le vote du budget à hauteur de 25 % du budget.

Unanimité du Conseil Municipal.

- LTC:

Création de la commune nouvelle La Roche Jaudy suite à la fusion de communes.

- JVS:

Un avenant au contrat est présenté pour permettre le paiement dématérialisé par internet pour un montant de 266 € HT / an.

Accord du Conseil Municipal.

- CCAS :

Une augmentation du nombre de membre est envisagée. Actuellement il y a 7 élus et 7 personnes extérieures. Il est proposé de passer à 8 élus et 8 personnes extérieures pour intégrer Mme Prigent.

Unanimité du Conseil Municipal.

- Etude centre-ville :

Un document de présentation du projet stratégique est expliqué.

Les élus sont invités à étudier le document et transmettre leurs remarques à H. SABLON.

Fin de séance à 19h50

Le Maire,

Christian JEFFROY

